

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 22

Exprimées par pouvoirs : 7

Total (mini 19) : 29

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**2 représentantes du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuses de 2 voix)**

Eliane BARREILLE, Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Éric RICHARD, Pascale ROCHAS à Michel ROLLAND.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Myriam HUGUES

Invités présents

Laurent HARO

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Madame Eliane BARREILLE est nommée secrétaire de séance.

Objet : Vente d'infusettes et dépôt vente d'ouvrage dans les Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique « relais du Parc »

Le Président expose :

Fin 2017, le Parc a fait l'acquisition de fontaines à eau chaudes qui ont été mises à disposition des Offices de Tourisimes/ Bureaux d'accueil touristique relais du Parc.

Par conventions, d'une durée de 3 ans (2018-2020), le Parc s'est engagé à fournir chaque année, gratuitement, aux Offices de Tourisimes/ Bureaux d'accueil touristique relais du Parc, de 350 à 3500 sachets d'infusettes. Ces derniers pouvant se réapprovisionner à leurs frais auprès de la Maison des Plantes le cas échéant.

En parallèle, les Offices de Tourisimes/ Bureaux d'accueil touristique relais du Parc pouvaient également se fournir, auprès de la Maison des Plantes en sachets de 28 infusettes (7 parfums assortis : lavande, tilleul, thym, romarin, fenouil, verveine et mélisse), qu'ils revendaient à leurs hébergeurs adhérents.

Suite à la cessation d'activité de la Maison des Plantes début décembre, le Président propose que le Parc reprenne à sa charge l'approvisionnement des Offices de Tourisimes/ Bureaux d'accueil touristique relais du Parc en infusettes afin d'une part, de pouvoir honorer les conventions signées avec ceux-ci et d'autre part, qu'ils puissent continuer à approvisionner leurs hébergeurs adhérents en sachets de 28 infusettes.

Pour conclure l'année 2018, le Président propose, pour honorer les commandes de :

- ◆ L'office de tourisme Sisteronais Buëch bureau de Serres : 200 sachets
- ◆ L'office de tourisme « Montélimar agglomération Tourisme » : 20 sachets
- ◆ L'office de tourisme des Baronnies en Drôme provençale : 100 sachets
- ◆ Interparcs PACA Tourisme : 30 sachets

que le Parc s'engage à passer commande de 350 sachets de 28 infusettes au prix unitaire de 1,95 € TTC et de les revendre, en assurant la livraison, au tarif de 3,50 € TTC le sachet, conformément aux accords existants entre les Offices et la Maison des Plantes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de passer commande de 350 sachets de 28 infusettes au prix unitaire de 1,95 € TTC
- **Décide** de revendre, en assurant la livraison, ces sachets aux offices de tourisme sus-listés au prix de 3,50 € TTC
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

